



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2021-077

PUBLIÉ LE 12 MAI 2021

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI

79-2021-04-19-00005 - Arrêté portant fixation du tarif 2021 du service d'investigation éducative (2 pages)

Page 3

79-2021-05-11-00001 - Ordre du jour CDAC 27/05/21 (1 page)

Page 6

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-04-19-00005

Arrêté portant fixation du tarif 2021 du service
d'investigation éducative

Arrêté

portant fixation du tarif 2021 du service d'investigation éducative
sis 23, rue Henri Sellier, BP 3072, 79012 Niort Cedex

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'ordonnance n°45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2011 autorisant la création d'un service d'investigation éducative sis 23, rue Henri Sellier - BP 3072 - 79000 NIORT géré par l'Association Deux-Sévrienne de la Protection de la Jeunesse (ADSPJ) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 juin 2013 portant modification de l'arrêté du 12 décembre 2011 habilitant le service d'investigation éducative, sis 23 rue Henri Sellier -BP 3072 - 79000 NIORT géré par l'Association Deux-Sévrienne de la Protection de la Jeunesse (ADSPJ) ;

Vu le courrier transmis le 28 octobre 2020 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le service d'investigation éducative a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2021 ;

Vu le rapport budgétaire en date du 1er avril 2021 de Monsieur le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud -Ouest transmis à l'association ;

Sur proposition de Monsieur le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud -Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire de l'année 2021, les charges et les produits prévisionnels du service d'investigation éducative, sis 23, rue Henri Sellier, BP 3072, 79012 Niort Cedex, géré par l'Association Deux-Sévrienne de la Protection de la Jeunesse (79), sont autorisés comme suit :

. / ...

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	Total en euros
<u>Charges</u>	Groupe 1	13 069,73	325 006,13
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante		
	Groupe 2	282 443,54	
	Dépenses afférentes au personnel		
	Groupe 3	29 492,86	
	Dépenses afférentes à la structure		
<u>Résultat</u>	Déficit	0,00	
<u>Produits</u>	Groupe 1	283 863,97	325 006,13
	Produits de la tarification		
	Groupe 2	0,00	
	Autres produits relatifs à l'exploitation		
	Groupe 3	0,00	
	Produits financiers et produits non encaissables		
<u>Résultat</u>	Excédent	41 142,16	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, le tarif du service d'investigation éducative est fixé à 2 183,57 euros pour 130 jeunes.

Ce tarif sera versé sous la forme d'un financement mensualisé (paiements au 12ème). Le règlement de ce financement sera effectué suivant une convention de paiement au 12ème entre le représentant de la personne morale gestionnaire et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest.

Cette convention est actualisée annuellement par avenant.

En vertu de l'article R 314-116 du CASF, ce tarif continuera d'être applicable à compter du 1er janvier 2022 jusqu'à la date d'effet de l'arrêté fixant la tarification 2022 des prestations du service d'investigation éducative géré par l'Association Deux-Sèvrienne de la Protection de la Jeunesse (79).

Article 3 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 17 cours de Verdun, CS 81224 - 33074 BORDEAUX Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes ou les organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée au service concerné.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à NIORT, le 19 AVR. 2021



Emmanuel AUBRY

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-05-11-00001

Ordre du jour CDAC 27/05/21

ORDRE DU JOUR
de la réunion de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Jeudi 27 mai 2021

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) des Deux-Sèvres se réunira le jeudi 27 mai 2021 en visioconférence.

L'ordre du jour est le suivant :

9H00 Dossier n° 021-146 à MELLE

Examen pour avis de la demande d'extension du U drive, de 4 à 8 pistes de ravitaillement, situé avenue Clément Pineau – St Léger de la Martinière à MELLE.

La demande est présentée par la SARL MARTINIÈRE DISTRIBUTION, agissant en tant que propriétaire, représentée par M. Eric POUPELIN, co-gérant de la société, au siège social situé avenue Clément Pineau – St Léger de la Martinière 79500 MELLE.

9H30 Dossier n° 021-147 à PARTHENAY

Examen pour avis de la demande d'extension de 692 m² de la surface de vente d'un magasin de 997 m², à l'enseigne Centrakor, situé Zone commerciale des Loges à PARTHENAY.

La demande est présentée par la SCI JFC 79, agissant en tant que futur propriétaire, représentée M. François COGNET, gérant associé de la société au siège social situé 88 rue Aristide Briand 79200 PARTHENAY.